



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de novembre à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

**Procuration(s) :** MME BACCO (pouvoir MME MITSCHLER) et MM CHAUVENT (pouvoir M LAFFONT) et LAO (pouvoir M SEMPERBONI).

**Absent(s) excusé(s) :** ---

Madame Bénédicte FONTES a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	27
Pouvoirs :	3
Excusés :	0
Quorum :	14

Date de convocation : 10/11/2023

Date d'affichage : 10/11/2023

**DÉLIBÉRATION N° D-2023/47**

Objet : Création de postes permanents

Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de nommer un agent suite à sa réussite au concours.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet en vue de l'éventuel recrutement sur ce grade en raison du départ d'un agent.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 031-213104102-20231117-D202347-DE

Berger  
Levraud

- Approuve la proposition de Madame le Maire
- Décide de prélever les dépenses nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

